



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	8	2

OBJET : 23-2 - PETITE ENFANCE
- **ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL** -
- **AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS**
- **DEMANDE DE SUBVENTION**
- **D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA**
- **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2727/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **19/12/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **19 DEC. 2011**

Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
Maire de la Ville d'Antibes,

Anthony CLAVÉRIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 15 décembre 2011

Le jeudi 15 décembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/12/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTÉ, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Marguerite BLAZY à Mme Monique CANOVA
M. Jacques BARBERIS à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

La Commune, soucieuse de maintenir la qualité d'accueil des jeunes enfants au sein de ses 12 établissements petite enfance, planifie chaque année des opérations de rénovation des équipements ainsi que de renouvellement de matériels et mobiliers de puériculture.

Sur l'année 2012, trois opérations se distinguent en particulier :

- Multi-Accueil Terrasses :

- au titre des travaux : réfection de l'étanchéité de la verrière, remplacement du système de climatisation des deux atriums et réfection de l'aire de jeux (coût estimé 74.582€ HT) ;
- au titre des acquisitions : renouvellement d'une partie des matériels, jeux et mobiliers de puériculture de l'établissement ainsi que de deux électroménagers professionnels (coût estimé 12.393€ HT) ;

- Multi-Accueil Pomme de Pin :

- au titre des travaux : installation d'un revêtement de sol pvc dans un dortoir enfant (Coût estimé 1.555€ HT) ;
- au titre des acquisitions : Finalisation du renouvellement des matériels, jeux et mobiliers de puériculture de l'établissement (coût estimé 7.150€ HT).

- Jardin d'Enfants Saint Antoine :

- au titre des travaux : achèvement de la rénovation du bâtiment B comprenant la remise en peinture, le remplacement du revêtement de sol, la création d'une fenêtre dans la grande salle d'activité ainsi que la reprise des enrobés de la cour (coût estimé 14.523€ HT) ;
- au titre des acquisitions : finalisation du renouvellement des matériels, jeux et mobiliers de puériculture du Bâtiment B (coût estimé 3.749€ HT)

Ces opérations de rénovation et d'acquisition représentent respectivement 90.660€ HT et 23.292€ HT soit un coût global de 113.952€ HT.

Dans le cadre du financement de ces opérations, la Commune dépose un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et sollicite une subvention d'investissement s'élevant à 56.976€ soit une aide à hauteur de 50% du montant des opérations de rénovation et d'acquisition précitées.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

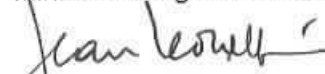
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation des opérations de rénovation et d'acquisition relatives aux Multi-Accueils Terrasses, Pomme de Pin et au Jardin d'Enfants Saint Antoine.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.23-2 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMENAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF -

Date de transmission de l'acte : 19/12/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2011

Numéro de l'acte : DCM2727-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111215-DCM2727-11-DE

Date de décision : 15/12/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions